

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le VINGT CINQ JUIN, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 19 Juin 2008 et par affichage du 19 Juin 2008, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Délégués présents :

- *Représentant la commune d'Andilly* : Daniel FARGEOT, Serge BIGUENET, Jean BRUXER, Annie GUIDEZ, Marc JAEGER, François LAZZARINI, Jean-Paul MAUROY,
- *Représentant la commune de Deuil-la-Barre* : Jean-Claude NOYER, Denis CHARTIER, Alain JOUBERT (à partir de la question n° 5), Daniel MARY, Catherine MORIAU, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN,
- *Représentant la commune de Groslay* : Joël BOUTIER, Yann ALEXANDRE, Corinne ANDREOLETTI, Jacques SEGUIN, Christian VAUTHIER,
- *Représentant la commune de Margency* : Jean-Pierre CAMUS (jusqu'à la question n° 24), Christian DENIS, Bertrand ESPIARD, Mithra FARZAD, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO, Christian RENAULT,
- *Représentant la commune de Montmagny* : Michel ROY, Patrick FLOQUET, Philippe FLOTTERER, Myriam PADOVAN,
- *Représentant la commune de Montmorency* : François DETTON, Bruno BOUTRON, Patrice FOGLIA, Adélaïde PIAZZI, Thierry PICART (à partir de la question n° 9),
- *Représentant la commune de Saint-Gratien* : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Julien BACHARD, Anne BERNARDIN, Guy DESCOUTS, Jean-Claude LEVILAIN,
- *Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency* : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christian DACHEZ, Christiane LARDAUD, Michel VERNA, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Jean-Luc BRILLOUET, Jean SZEWCZYK, Jocelyn BRUISSON, Lilian REGNIER, François ROSE, Cécile LUTZ-CALLIPEL, Gisèle MOR, Karine BERTHIER, Didier LOGEROT, Sylvain MARCUZZO,

Procurations :

Jean-Luc BRILLOUET	à	Corinne ANDREOLETTI	Cécile LUTZ-CALLIPEL	à	Patrice FOGLIA
Jean SZEWCZYK	à	Yann ALEXANDRE	Gisèle MOR	à	Adélaïde PIAZZI
Jocelyn BRUISSON	à	Philippe FLOTTERER	Karine BERTHIER	à	Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Lilian REGNIER	à	Myriam PADOVAN	Didier LOGEROT	à	Anne BERNARDIN
François ROSE	à	Michel ROY	Sylvain MARCUZZO	à	Claude BARNIER

Secrétaire de séance : Madame Anne BERNARDIN

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00

ADMINISTRATION GENERALE

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil de Communauté sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des délégués par ordre alphabétique, et pour cette séance du 25 Juin 2008, DESIGNE Madame Anne BERNARDIN.

2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

- | | |
|---------------------------|---|
| n° 22-2008 du 27 mai 2008 | Règlement des frais et des honoraires d'avocat dans le cadre de la procédure judiciaire de l'exercice du droit de préemption urbain contre Monsieur SIEBECKE ; |
| n° 23-2008 du 27 mai 2008 | Règlement des frais et des honoraires d'avocat dans le cadre de la procédure judiciaire de l'exercice du droit de préemption urbain contre Monsieur HADRI ; |
| n° 24-2008 du 23 mai 2008 | Signature avec la Société Daniel Chasles du marché à procédure adaptée « Dératisation des réseaux d'assainissement communautaires » ; |
| n° 25-2008 du 6 juin 2008 | Signature avec la Société Guillaume DEFORGES du marché à procédure adaptée « Mission d'ordonnancement , de pilotage et de coordination pour les travaux de construction du centre nautique intercommunal » ; |
| n° 26-2008 du 27 mai 2008 | Consultation juridique relative aux conditions d'exercice par la CAVAM de sa compétence assainissement en lien avec le SIAH ; |
| n° 27-2008 du 27 mai 2008 | Signature avec le groupement ECIAG-SPSC d'un marché à bon de commandes pour des « Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour des opérations de génie civil ». |

Il est demandé d'en prendre acte.

3 – COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Délibération n° 1 du 11 juin 2008 | Lutte contre les graffiti : Demande de subvention de fonctionnement 2008 auprès du Conseil Général du Val d'Oise ; |
| Délibération n° 2 du 11 juin 2008 | Constitution d'un groupement de commandes avec la commune de GROSLAY en vue de la passation d'un marché de travaux pour la restructuration des rues Pasteur et Charles Bonnette – Opération 08V03 – 08A00 ; |
| Délibération n° 3 du 11 juin 2008 | Parc Technologique de Montmagny : Autorisation donnée au Président de déposer une demande de permis de démolir (95 rue des Sablons à Montmagny – Parcelle AM 49 – RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR ; |
| Délibération n° 4 du 11 juin 2008 | ESPACE EMPLOI CANTONAL DE SOISY SOUS MONTMORENCY : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour participation au financement de l'action « accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du canton de Soisy-sous-Montmorency » projet 2008 ; |
| Délibération n° 5 du 11 juin 2008 | Espace emploi de Soisy-sous-Montmorency : Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association Ami Services ; |

Délibération n° 6 du 11 juin 2008 Constitution d'un groupement de commandes avec le SIARE pour la réalisation de travaux de remplacement et de réhabilitation du collecteur SIARE et de mise en séparatif des branchements CAVAM (avenue de la Gare à MONTMAGNY, rues de la Gare, de la Fontaine du Gué et Gallieni A DEUIL LA BARRE).

4 – ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENT DE REDEVANCE : DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président précise qu'au titre de sa compétence « Assainissement », la Communauté d'Agglomération est désormais saisie en lieu et place des communes de demandes de particuliers sollicitant un dégrèvement de redevance à la suite d'une fuite d'eau potable avant compteur en propriété privée.

Il revient à la présente assemblée de reconduire la délégation donnée au Président de décider du dégrèvement et son calcul, dans le cadre des possibilités de délégations d'attributions prévues à l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE la possibilité de dégrèvement de la part communautaire de la redevance assainissement à la suite d'une fuite d'eau potable en terre avant compteur, dans le cadre des possibilités de délégations d'attributions prévues à l'article L 5211-10 du C.G.C.T. Les décisions prises dans le cadre de cette délégation seront communiquées au conseil de communauté lors de chacune de ses séances

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les courriers d'autorisation de dégrèvement.

La présente délibération complète la délibération communautaire n°5 du 21/05/2008 répartissant les attributions déléguées au président et au bureau.

5 – DESIGNATION DE DEUX MEMBRES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE) DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE

L'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 a modifié la composition de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle compte tenu du Plan d'exposition au bruit de cet aérodrome approuvé par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2007.

Par courrier en date du 23 mai 2008, la Préfecture de la Région d'Ile de France nous demande la désignation des représentants de la CAVAM appelés à siéger au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté d'agglomération au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle :

- ⇒ **Membre titulaire** : Monsieur François DETTON, Vice Président délégué à l'environnement et au développement durable ;
- ⇒ **Membre suppléant** : Monsieur Joël BOUTIER, Vice Président délégué aux Finances.

6 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le renouvellement de l'assemblée communautaire implique celui de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), conformément à l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de Monsieur le Président,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1– Désigne par un vote à bulletin secret les représentants élus communautaires suivants :

- Monsieur Jean-Claude NOYER, pour la commune de Deuil-La-Barre,
- Monsieur François DETTON, pour la commune de Montmorency,
- Madame Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, pour la commune de Saint-Gratien,
- Monsieur Michel ROY, pour la commune de Montmagny.

Article 2 : Nomme les représentants des Associations Locales suivantes :

- Pour les associations familiales : Monsieur SAGEAUD
- Pour les associations de défense de l'environnement : Monsieur CARVALHO
- Pour les associations à vocation économique et commerciale : Monsieur MALNATI
- Pour les associations à vocation patrimoniale : Monsieur MAGNOUX

7 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CAVAM APPELE A SIEGER AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)

Monsieur le Président indique que le renouvellement de l'assemblée communautaire impose de procéder à une nouvelle désignation du délégué de la CAVAM appelé à siéger au comité national d'action sociale.

Sur proposition de son Président,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté d'agglomération au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales : Monsieur Jean-Michel MORNACCO.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAVAM APPELES A SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LA REALISATION ET LE SOUTIEN A L'INITIATIVE (ARSI)

L'article 9 des statuts de l'Association précise que les collectivités locales qui subventionnent pour partie l'association seront obligatoirement représentées au Conseil d'Administration, d'un ou deux élus au maximum, dont la désignation sera approuvée par l'assemblée générale.

Considérant que le renouvellement de l'assemblée communautaire impose de procéder à une nouvelle désignation des délégués de la CAVAM appelés à siéger au conseil d'administration de l'ARSI,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de l'ARSI :

- ⇒ Monsieur Daniel FARGEOT ;
- ⇒ Monsieur Christian RENAULT.

9 – SYNDICAT EMERAUDE : MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES MEMBRES

Par délibération du 16 avril 2008, le conseil de communauté a désigné les représentants de la cavam appelés à siéger au sein du Syndicat Emeraude.

La commune de Groslay souhaite modifier la composition des représentants de la commune au sein du Syndicat EMERAUDE,

Monsieur le Président entendu dans sa note de présentation,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE la composition des représentants de la commune de Groslay au sein du Syndicat EMERAUDE entre les titulaires et les suppléants comme suit :

- M. VAUTHIER membre titulaire qui sera remplacé en cas d'absence par Mme GABORIT, membre suppléant,
- Mme ANDREOLETTI, membre titulaire, qui sera remplacé en cas d'absence par M. GIANNORSI, membre suppléant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAVAM A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Par délibération en date du 19/12/2007, la CAVAM a décidé de participer au financement des études de requalification des centres-villes de ses communes membres, à hauteur de 20 000 € TTC.

La commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY a sollicité la participation communautaire au titre de son projet d'étude de faisabilité pour l'accessibilité et la circulation vers et au centre-ville.

CONSIDERANT que l'opération, d'intérêt communautaire et communale, vise à proposer un aménagement global donnant de la cohérence à l'ensemble des projets en cours ou à venir sur la commune et à permettre un accès aux différents quartiers de la commune par différents modes de circulation,

Après débat et sur proposition de la commission économique,
Monsieur le Vice-président entendu dans son rapport de présentation,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité,

DECIDE :

- La CAVAM participera à hauteur de 20 000 € TTC au financement de l'étude de redynamisation du centre-ville pilotée par la commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY.
- Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir avec la commune, définissant les conditions techniques, juridiques et financières de cette participation.

11 – PARC TECHNOLOGIQUE DE MONTMAGNY : DENOMINATION DES VOIES EN COURS DE CREATION

Un des objectifs de la requalification du Parc Technologique de Montmagny est de désenclaver les différentes unités foncières pour permettre la construction de nouveaux bâtiments et accueillir de nouvelles entreprises.

La CAVAM a donc entrepris la création d'un nouveau maillage viaire qui permette le désenclavement du parc et une augmentation des droits à construire pour les entreprises.

Considérant le nouveau réseau viaire et les nouvelles dénominations proposées par la ville de Montmagny, suite à l'enquête publique relative à la création et l'élargissement de voiries sur le parc technologique de Montmagny pour laquelle le commissaire enquêteur a rendu des conclusions favorables,

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ DENOME les voies en cours de création comme suit :

- La nouvelle entrée du parc est dénommée RUE DES SABLONS.
- L'ancienne entrée (en coude) jusqu'au croisement de la nouvelle entrée est dénommée ALLEE DES SABLONS.
- La place créée au cœur du parc est dénommée PLACE LOUISE DE VILMORIN.
- La nouvelle rue parallèle à la Route de Saint Leu est dénommée RUE PIERRE GILLES DE GENNES.
- La nouvelle rue en sortie du parc, parallèle à la rue des Sablons est dénommée RUE ALFRED KASTLER.

12 – ZAC DES MONTS DE SARCELLES : CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO)

Créé en 2006, l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) intervient dans le cadre d'une convention avec la collectivité où sont définis, entre autres, les modalités d'acquisition, de portage et les conditions de revente de terrains éventuellement à un aménageur.

Concernant le portage foncier sur la ZAC des Monts de Sarcelles, on peut estimer à environ 5,5 millions d'€ toutes indemnités confondues (arbres, indemnités exploitants, indemnités d'éviction...) la part du foncier restant à acquérir. Les coûts de portage facturés par l'EPFVO correspondent à un taux incompressible de 1,5% par an. En phase opérationnelle de l'opération d'aménagement, les biens sont rachetés par la collectivité ou son substitut, par exemple l'aménageur.

Considérant la convention cadre et opérationnelle définissant les conditions d'intervention de l'EPFVO en terme de portage foncier,

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur,
LE CONSEIL DE COMMUNAUTE après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre définissant les relations entre la CAVAM et l'EPFVO dans le cadre des projets ou opérations d'intérêt communautaire ;
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle organisant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition des biens situés dans les emprises du futur parc d'activité de la ZAC de Groslay.

AFFAIRES CULTURELLES

13 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2008 DES COMMUNES

a – Manifestation « Les Mandrakes d'Or » à Deuil-La-Barre

La commune de DEUIL-LA-BARRE organise « Les Mandrakes d'Or 2008 » le 11 octobre 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 10 000 €,
Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de DEUIL-LA-BARRE une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

b – Manifestation « La grande fête du village » à Groslay

La commune de GROSLAY organise une manifestation « la grande fête du village » les 21 et 22 juin 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 10 000 €,
Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de GROSLAY une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

c – Manifestation « 5^{ème} édition su Salon Sculpt'Art'S » à Margency

La commune de MARGENCY organise une manifestation « 5^{ème} édition du Salon Sculpt'Arts'S » du 11 au 19 octobre 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 9 000 €,
Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de MARGENCY une subvention de 9 000 € (NEUF MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

d – Manifestation « Salon du Livre, des Arts Numériques et du Multimédia » à Montmagny

La commune de MONTMAGNY organise une manifestation « Salon du livre, des arts numériques et du multimédia » en 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 5 000 €,

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de MONTMAGNY une subvention de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

e – Manifestation « Musique et Patrimoine 2008 » à Montmorency

La commune de MONTMORENCY organise une manifestation « Musique et Patrimoine » en 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 10 000 €,

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de MONTMORENCY une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

f – Manifestation « La Dolce Vita » à Saint-Gratien

La commune de SAINT-GRATIEN organise une manifestation « La Dolce Vita » du 9 au 21 juin 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 10 000 €,

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de SAINT-GRATIEN une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

g – Manifestation « 6^{ème} Festival de la Voix » à Soisy-sous-Montmorency

La commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY a organisé une manifestation « 6^{ème} Festival de la Voix » du 27 au 30 mars 2008.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 10 000 €,

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

❖ Décide d'attribuer à la commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) destinée à l'organisation de cette manifestation 2008.

14 – FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DES JEUNES INTERPRETES (FMAJI) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FMAJI – ANNEE 2008

Par délibération n°4 en date du 15/12/2004, il a été décidé de procéder au transfert à la CAVAM du soutien financier direct du Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes assumé jusqu'à présent par les communes.

La CAVAM souhaite que ce festival, de renommée internationale, puisse poursuivre dans les meilleures conditions son activité en permettant notamment une programmation des concerts sur l'ensemble du territoire communautaire.

Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 95 000 euros,

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Vu le projet de convention à intervenir entre la CAVAM et le FMAJI,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1) APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la CAVAM et le FMAJI,
- 2) OCTROI UNE SUBVENTION DE QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95 000 €) POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL 2008,
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

15 – DEMANDES DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES MANDRAKES D'OR » POUR LE SPECTACLE DESTINE AUX ENFANTS « MANDRAKE REVELATION 2008 »

Dans le cadre de l'organisation du festival de la magie, un spectacle destiné aux enfants de « Mandrake Révélation » est organisé et ouvert aux centres de loisirs des communes membres le 1^{er} octobre 2008.

Par courrier en date du 19 avril 2008, l'Association « Les Mandrakes d'Or » a sollicité l'octroi par la CAVAM d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour ce spectacle qu'elle organise le 1^{er} octobre 2008.

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'Association « Les Mandrakes d'Or » une subvention de CINQ MILLE EUROS (5 000€) destinée à l'organisation du spectacle destiné aux enfants « Mandrake Révélation » 2008.

16 – LUDOFOLIES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ATOUT JEUX POUR L'ANNEE 2008

L'Association ATOUT JEUX utilise le jeu de société comme support d'actions enrichissant le panel des activités proposées aux habitants de Montmagny et des habitants de la Vallée de Montmorency en étant accessibles à tous.

Considérant le partenariat existant entre la commune de Montmagny et l'Association,
Considérant le budget prévisionnel 2008 et la demande de participation de la CAVAM à hauteur de 5 000 euros,

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et le projet de convention à intervenir entre la CAVAM et l'Association,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1) APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la CAVAM et l'Association Atout Jeux ;
- 2) OCTROI une subvention de CINQ MILLE EUROS (5 000 €) pour l'organisation des LUDOFOLIES 2008 ;
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

ASSAINISSEMENT

17 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2007 DE LA COMMUNAUTE

Monsieur BOUTIER présente le Compte Administratif 2007 de la Communauté d'Agglomération dressé par Monsieur Luc STREHAIANO, Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

Après en avoir délibéré,

Le Président s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil de Communauté, sous la Présidence de Monsieur BOUTIER, 1^{er} Vice Président, et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2007 du Budget annexe assainissement de la Communauté, lequel se résume comme suit :

Section d'Exploitation

	Budget 2007	Réalisation 2007	Taux de réalisation (hors RAR)	Restes à Réaliser (RAR)
Dépenses	3 769 368, 08 €	1 841 575, 95 €	48,86%	4 569, 00 €
Recettes	3 769 368, 08 €	2 501 018, 15 €	66,35%	39 005, 00 €

Section Investissement

	Budget 2007	Réalisation 2007	Taux de réalisation (hors RAR)	Restes à Réaliser (RAR)
Dépenses	16 942 754, 86 €	9 831 311, 55 €	58,03%	2 473 188, 00 €
Recettes	16 942 754, 86 €	5 423 818, 25 €	32,01%	7 164 193, 00 €

La balance générale du CA 2007 présente un excédent de la section de fonctionnement de 659 442 ,20 € et un solde négatif de la Section d'Investissement de 4 407 493, 30 €, soit un résultat de l'année négatif de 3 748 051,10 €. Compte tenu du résultat reporté et du solde d'investissement reporté, le résultat de clôture s'établit en négatif à 2 107 113, 03 €. Ce résultat est financé par le solde net des restes à réaliser 2007 reportés sur l'exercice 2008 qui s'établit à + 4 725 441, 00 €. Au global, l'excédent de financement de l'exercice s'établit à + 2 618 327, 97 €

18 – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2007 ASSAINISSEMENT DU TRESORIER PRINCIPAL

Monsieur le Vice Président précise que le compte de gestion 2007 assainissement est conforme au compte administratif assainissement 2007.

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency conforme au Compte Administratif du budget annexe assainissement.

19 – AFFECTATION DU RESULTAT 2007 ASSAINISSEMENT

Vu les reports de crédits 2007 en dépenses d'Investissement pour un montant de **2 473 188, 00 €**,

Vu le solde négatif de la section d'investissement 2007 à porter en dépense de cette même section pour un montant de **2 889 041, 56 €**,

Vu le solde des nouvelles dépenses d'investissement à inscrire en décision modificative n°1 à hauteur de **1 801 963, 44 €**,

Vu les reports de crédits 2007 en recette de la section d'investissement pour un montant de **7 164 963, 00 €**,

Vu l'absence de besoins de financement de la section d'investissement

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et la note de présentation rapportée par M. BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REPORTE le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2007 au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de **781 928, 53 €**.

20 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu délibération n° 28 en date du 13 Février 2008 approuvant le budget annexe primitif 2008 assainissement,

Considérant la nécessité de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2007 ainsi que les restes à réaliser au budget 2008 ;

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires ;

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et sur rapport de Mr BOUTIER ;

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCEDE aux modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestionn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					820 933,53 €	820 933,53 €	
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					820 933,53 €		
Chapitre 011					111 093,53 €		
011	6063	SNA	ASS	Fournitures de petit équipement	2 000,00 €		
011	6064	SNA	ASS	Fournitures administratives	2 968,00 €		Dont REPORT : 968 €
011	6066	SNA	ASS	Carburant	2 524,53 €		
011	6152	SNA	ASS	Entretien et réparations	100 000,00 €		
011	6378	SNA	ASS	Autres taxes et redevance	3 601,00 €		REPORT
Chapitre 66					100 000,00 €		
66	668	SNA	ASS	Autres frais financiers	100 000,00 €		Participation aux frais de trésorerie CAVAM
Chapitre 022					109 840,00 €		
022	022	SNA	ASS	Dépenses imprévues	109 840,00 €		Dotation pour aléas de fonctionnement
Chapitre 023					500 000,00 €		
023	023	SNA	ASS	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €		
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT						820 933,53 €	
Chapitre 77							
77	778	SAINT G	ASS	Autres produits exceptionnels		39 005,00 €	REPORT
Chapitre 002							
002	002	SNA	ASS	Résultat de fonctionnement reporté		781 928,53 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitr e	Article	Fonction	Gestionn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					12 164 193,00 €	12 164 193,00 €	
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					12 164 193,00 €		
Chapitre 20					7 822,00 €		
20	2031	SNA	ASS	Frais d'études	7 822,00 €		REPORT
Chapitre 21					11 000,00 €		
21	2183	SNA	ASS	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €		Accueil d'un nouvel agent pour le service
21	2184	SNA	ASS	Mobilier	1 000,00 €		assainissement
Chapitre 23					3 950 366,00 €		
23	2315	SNA	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00 €		
23	2315	ANDILLY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	938 289,00 €		REPORT
23	2315	ANDILLY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	650 000,00 €		Opération 08A50 : Route de Domont
23	2315	DEUIL	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	70 653,00 €		REPORT
23	2315	DEUIL	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €		Opération 08A16 : Rue A. Viez
23	2315	DEUIL	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00 €		Opération 08A17 : Route de St Denis
23	2315	DEUIL	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €		Opération 08A51 : Rue du Crochet
23	2315	GROSLAY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	9 274,00 €		REPORT
23	2315	GROSLAY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €		Opération 08A01 : Rues Pasteur/Bonette VOI
23	2315	GROSLAY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	90 000,00 €		Opération 08A02 : Rues Pasteur/Bonette ASS
23	2315	MARGENCY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	5 001,00 €		REPORT
23	2315	MONTMAGNY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00 €		Opération 08A32 : Rue M.Utrillo (jusqu'au n°75)
23	2315	MONTMAGNY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	624 697,00 €		REPORT
23	2315	MONTMORENCY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	558 736,00 €		REPORT
23	2315	MONTMORENCY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €		Opération 08A38 : Route de Verdun
23	2315	SAINT GRATIEN	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	67 611,00 €		REPORT
23	2315	SOISY	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	191 105,00 €		REPORT
Chapitre 16					4 000 000,00 €		
16	16449	SNA	ASS	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	4 000 000,00 €		Opération d'ordre de fonctionnement du CLTR
Chapitre 041					500 000,00 €		
041	2315	SNA	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00 €		Ecriture de transfert des droits à déduction de la TVA au fermier
Chapitre 020					805 963,44 €		
020	020	SNA	ASS	Dépenses imprévues	805 963,44 €		Dotation pour dépenses imprévues
Chapitre 001					2 889 041,56 €		
001	001	SNA	ASS	Solde d'investissement reporté	2 889 041,56 €		Report du résultat 2007

TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT					12 164 193,00 €
Chapitre 13					2 559 462,00 €
13	13111	ANDILLY	ASS	Subventions d'équipement AESN	17 526,00 € REPORT
13	13111	DEUIL	ASS	Subventions d'équipement AESN	95 257,00 € REPORT
13	13111	GROSLAY	ASS	Subventions d'équipement AESN	100 071,00 € REPORT
13	13111	MARGENCY	ASS	Subventions d'équipement AESN	20 501,00 € REPORT
13	13111	MONTMORENCY	ASS	Subventions d'équipement AESN	265 807,00 € REPORT
13	13111	SAINT GRATIEN	ASS	Subventions d'équipement AESN	428 742,00 € REPORT
13	13111	SOISY	ASS	Subventions d'équipement AESN	309 789,00 € REPORT
13	1312	ANDILLY	ASS	Subventions d'équipement Région	4 245,00 € REPORT
13	1312	MONTMORENCY	ASS	Subventions d'équipement Région	40 549,00 € REPORT
13	1312	SAINT GRATIEN	ASS	Subventions d'équipement Région	351 198,00 € REPORT
13	1312	SOISY	ASS	Subventions d'équipement Région	41 841,00 € REPORT
13	1313	ANDILLY	ASS	Subventions d'équipement Département	1 044,00 € REPORT
13	1313	DEUIL	ASS	Subventions d'équipement Département	93 251,00 € REPORT
13	1313	GROSLAY	ASS	Subventions d'équipement Département	126 140,00 € REPORT
13	1313	MARGENCY	ASS	Subventions d'équipement Département	72 130,00 € REPORT
13	1313	MONTMAGNY	ASS	Subventions d'équipement Département	42 622,00 € REPORT
13	1313	MONTMORENCY	ASS	Subventions d'équipement Département	210 007,00 € REPORT
13	1313	SOISY	ASS	Subventions d'équipement Département	338 742,00 € REPORT
Chapitre 16					8 231 962,00 €
16	1641	SNA	ASS	Emprunt en Euros	4 133 523,00 € REPORT
16	1681	GROSLAY	ASS	Autres emprunts (AESN)	42 501,00 € REPORT
				Autres emprunts (AESN)	18 201,00 € REPORT
16	1681	MONTMORENCY	ASS	Autres emprunts (AESN)	37 737,00 € REPORT
16	1681	SOISY	ASS	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	4 000 000,00 €
16	16449	SNA	ASS		Opération d'ordre de fonctionnement du CLTR
Chapitre 10					372 769,00 €
10	10222	SAINT GRATIEN	ASS	FCTVA	372 769,00 € REPORT
Chapitre 023					500 000,00 €
023	023	SNA	ASS	Virement de la section d'exploitation	500 000,00 €
Chapitre 041					500 000,00 €
041	2762	SNA	ASS	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00 €
					Ecriture de transfert des droits à déduction de la TVA au fermier

21 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT INCLUS DANS LE CONTRAT DE BASSIN ET LES OPERATIONS COMPLEMENTAIRES (PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT CAVAM 2008-2009)

Le programme d'assainissement CAVAM 2008-09 comprend entre autres, douze opérations de mise en séparatif de réseaux unitaires ou d'extension de réseaux collectifs. Ces opérations ont pour principal objectif de réduire par temps de pluie les rejets polluants au milieu naturel et d'améliorer le fonctionnement hydraulique des réseaux d'assainissement.

Neuf d'entre-elles, prévues dans le contrat de bassin du SIARE, devraient pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile de France.

CONSIDERANT que dans le cadre du programme d'assainissement CAVAM 2008-09, il est prévu, entre autres, douze opérations dont neuf sont inscrites dans le contrat de bassin,

CONSIDERANT que ces opérations répondent aux objectifs de préservation de l'environnement et en particulier des cours d'eau des trois organismes subventionneurs sollicités,

CONSIDERANT que le montant global de ces opérations d'assainissement est estimé à 3 715 000 € HT soit 4 443 140 € TTC.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,
LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE au bénéfice de la CAVAM, l'obtention de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Général du Val d'Oise et Conseil Régional d'Ile de France) pour la réalisation des douze opérations d'assainissement incluses dans le programme d'assainissement 2008-09 de la CAVAM.

22 – PARTICIPATION VOIRIE – RESEAUX (PVR) : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PVR PAR LA COMMUNE DE MONTMAGNY AU TITRE DE L’EXTENSION DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRES RUE D’EPINAY

La délibération du conseil municipal de la commune de MONTMAGNY en date du 22/05/2008 a instauré une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) spécifique pour la réalisation de travaux d’extension de la canalisation d’eaux pluviales de la rue d’Epinay.

Ladite délibération approuve le principe de reversement par la Commune à la CAVAM d’une quote-part afférente à cette PVR lorsque la CAVAM est maître d’ouvrage des travaux.

CONSIDERANT toutefois que l’article L. 332-13 du code de l’urbanisme, prévoit que les EPCI ou les syndicats mixtes sont compétents de plein droit pour instaurer la PVR dès lors qu’ils sont compétents pour réaliser l’ensemble des équipements susceptibles d’être financés par la PVR,

CONSIDERANT que les communes conservent donc leur compétence d’instauration de la PVR dès lors qu’un seul des équipements éligibles à la PVR relève de sa maîtrise d’ouvrage,

CONSIDERANT que dans ce cas, lorsque la PVR instituée par une commune est destinée à financer en partie des travaux qui relèvent d’une compétence transférée à un EPCI, la quote-part afférente de la PVR doit être reversée par la commune à cet établissement,

CONSIDERANT que la CAVAM en tant que maître d’ouvrage en matière d’assainissement, prend en charge l’ensemble des travaux relatifs à cette compétence, sans pouvoir instaurer une contribution d’urbanisme faute d’être compétente pour réaliser l’ensemble des équipements susceptibles d’être financés par la PVR,

CONSIDERANT dès lors qu’il y a lieu d’établir une convention entre les communes et la CAVAM afin de fixer les modalités de reversement de la P.V.R instituée par les communes au titre de l’assainissement, lorsque la CAVAM, compétente en matière d’assainissement, exerce un rôle de maîtrise d’ouvrage en assurant les extensions des réseaux,

CONSIDERANT le projet de convention à intervenir avec la commune de MONTMAGNY, et l’avis favorable des commissions communautaires compétentes,

Ayant entendu l’exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,
LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- ◆ Article 1 : APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la commune de MONTMAGNY relatifs aux modalités de reversement à la CAVAM de la PVR perçue au titre de la prolongation de la canalisation publique d’eaux pluviales de la rue d’Epinay (entre les n°108 et 82).
- ◆ Article 2 : AUTORISE sa signature par Monsieur le Président.

23 – PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L’EGOUT (PRE) : REPORT DE LA DATE D’ENTREE EN APLICATION DE LA P.R.E. COMMUNAUTAIRE

La délibération, prise le 21 mai 2008, mentionne que la P.R.E. est exigible à compter du 1er juillet 2008 sur l’ensemble du territoire de la CAVAM, soit moins de deux mois après la délibération, les certificats d’urbanisme délivrés après celle-ci devant mentionner cette nouvelle disposition.

Or la durée de réalisation d’un dossier de permis de construire étant d’au moins 3 mois et le délai minimum d’instruction d’un permis étant fixé à 2 mois, les pétitionnaires qui ont engagé des démarches pour un permis de construire depuis quelques mois, vont découvrir sur leur arrêté, que le barème de la PRE a été sensiblement modifié sans en avoir été préalablement informés.

Il est proposé de reporter la date d’application de la P.R.E. communautaire de quelques mois pour se donner le temps d’assurer une pleine et entière communication sur ce sujet sur l’ensemble du territoire.

Ayant entendu l’exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,
LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

Article 1 : La date d'entrée en application de la délibération du conseil de communauté n°28 en date du 21 mai 2008 instaurant une participation au raccordement à l'égout communautaire unique à la charge des bénéficiaires d'un permis de construire EST REPORTE AU 1^{ER} JANVIER 2009.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

24 – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC RELAIS DE LA GARE DE SAINT-GRATIEN : APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR EN TANT QUE PIECE MARCHÉ DU D.C.E.

Monsieur le Vice Président précise que la Société Auxiliaire d'Exploitation de Parcs (S.A.P.X) filiale de VINCI PARK a en charge l'exploitation et l'entretien du parking à l'issu d'un marché de prestation de service passé avec la commune de Saint Gratien le 01 janvier 2006, s'est vu confié par voie d'avenant avec la CAVAM la poursuite de l'exécution de son contrat jusqu'au 31 décembre 2008.

En 2006 le prix forfaitaire annuel H.T. à la charge de la CAVAM s'élevait à 111 020 € H.T. valorisé par indexation conformément aux dispositions de l'article 7.2 du CCAP à 120 693,51€ H.T. pour l'année 2008 .

Les recettes 2006 se sont établies à 41 236.58 € HT et en 2007 à 41 132..06€ HT.

Reste à charge pour la CAVAM pour l'année 2006 : 69 887.94 € H.T
2007 : 74 661.80 € H.T

Ce marché passé sur la base d'une durée de 1 an renouvelable 2 ans arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Sur la base des montants ci-dessus, le marché à passer pour une durée de 3 ans renouvelable 2 ans est estimé à 625 000€ H.T (valeur 2008).

CONSIDERANT QU'il convient d'engager une procédure de consultation des entreprises afin de satisfaire aux conditions d'exploitation et d'entretien du parking sous la forme d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT QUE compte tenu de l'échéance au 31 décembre 2008 du marché actuel il est nécessaire que la présente assemblée charge son exécutif de lancer la consultation des prestataires et de souscrire le marché à attribuer,

CONSIDERANT l'avis des commissions communautaires compétentes,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les caractéristiques principales du Dossier de Consultation pour le marché d'exploitation du stationnement payant telles que présentées et par conséquence le projet de règlement intérieur,
- CHARGE Monsieur le Président de mener à bien la procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de prestation de service avec le prestataire attributaire à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

25 – AFFECTATION DU RESULTAT 2007 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu les reports de crédits 2007 en dépenses d'Investissement pour un montant de 9 478 127, 00 € ,

Vu le solde négatif de la section d'investissement 2007 à porter en dépense de cette même section pour un montant de 6 869 763, 10 € ,

Vu le solde des nouvelles dépenses d'investissement à inscrire en décision modificative n°2 à hauteur de 15 589 849, 14 €

Vu les reports de crédits 2007 en recette de la section d'investissement pour un montant de 17 559 981, 00 € et les recettes nouvelles constatées en décision modificative n°2 à hauteur de 5 220 055,00 €,

Vu les besoins de financement de la section d'investissement

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et la note de présentation rapportée par M. BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé) le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 2 287 940.14 €,

REPORTE le solde au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 273 711 €,

26 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n° 35 en date du 13/02/2008 approuvant la décision modificative n°1 au budget principal 2008 ;

Considérant la nécessité de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2007 ainsi que les restes à réaliser au budget 2008 ;

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires ;

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes
Sur rapport de Mr BOUTIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité,

PROCEDE aux modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestio	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 715 722,00 €	1 715 722,00 €	
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 715 722,00 €		
Chapitre 011					442 626,67 €		
011	611	020	ADG	Contrat de prestations de services	22 000,00 €		Contrat de gestion de la flotte de véhicule CAVAM
011	6132	020	ADG	Locations immobilières	50 000,00 €		Charges locatives (provisions pour charges)
011	61522	020	DST	Entretien et réparations / Immeubles	20 900,00 €		Aménagements divers des locaux de la CAVAM
011	61523	811	ASS	Entretien et réparations / Voies et réseaux	3 804,00 €		REPORT
011	61523	822	VOI	Entretien et réparations / Voies et réseaux	3 409,00 €		REPORT
011	61551	110	POL	Entretien et réparations / Véhicules	5 000,00 €		Entretien des véhicules de polices
011	6156	020	DST	Maintenance	267,00 €		REPORT
011	617	822	VOI	Etudes et recherches	12 001,00 €		REPORT
011	617	90	ECO	Etudes et recherches	117 308,00 €		REPORT
011	6184	321	CULT	Versement à des organismes de formation	8 345,00 €		REPORT
011	6184	114	CSU	Versement à des organismes de formation	11 841,00 €		REPORT
011	6226	020	ADG	Honoraires	20 000,00 €		Honoraires divers
011	6226	824	URBA	Honoraires	58 372,00 €		REPORT : Carte du bruit et projet de territoire
011	6226	824	URBA	Honoraires	-38 355,12 €		Annulation d'un solde d'étude non entièrement mobilisé
011	6227	020	ADG	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00 €		
011	6228	30	ADG	Rémunérations diverses	6 866,00 €		REPORT : Salon des métiers de la musique
011	6233	30	ADG	Foires et expositions	8 681,00 €		REPORT
011	6257	020	ADG	Réceptions	2 500,00 €		Réception du personnel du 11/01
011	6283	020	ADG	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00 €		
011	6284	90	FIN	Redevance pour services rendus	70 000,00 €		Redevance archéologique Monts de Sarcelles
011	62878	822	PRK	Remboursement de frais aux communes : Parking	4 691,00 €		REPORT
011	62878	90	DST	Remboursement de frais aux communes : ZAE	24 606,00 €		REPORT
011	637	114	CSU	Autres impôts et taxes	390,79 €		Redevance audiovisuelle pour la vidéosurveillance
Chapitre 12					15 000,00 €		
12	6228	020	FIN	Personnel mis à disposition	15 000,00 €		Mise à disposition du CIG
Chapitre 14					52 255,00 €		
14	73961	01	FIN	Attribution de compensation	52 255,00 €		
Chapitre 65					145 840,33 €		
65	65541	812	FIN	Participation EMERAUDE	102 308,00 €		Participation définitive EMERAUDE
65	65542	815	FIN	Participation SIEREIG	41 882,33 €		Participation définitive SIEREIG
65	6574	833	FIN	Cotisation ADVOCNAR	1 650,00 €		
Chapitre 042					60 000,00 €		
042	6811	FIN	01	Dotations aux amortissements	60 000,00 €		
Chapitre 022					500 000,00 €		
022	022	FIN	01	Dépenses imprévues	500 000,00 €		
Chapitre 023					500 000,00 €		
023	023	FIN	01	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €		
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT						1 715 722,00 €	
Chapitre 70						14 040,00 €	
70	70321	822	PRK	Parking : Droit de stationnement		14 040,00 €	REPORT
Chapitre 73						88 344,00 €	
73	7311	01	FIN	Taxe professionnelle		-76 447,00 €	Ajustement suite à notification du montant prévisionnelle
73	73211	01	FIN	Attribution de compensation négative		3 456,00 €	Ajustement AC négative
73	7331	01	FIN	TEOM		161 335,00 €	Ajustement suite à notification du montant prévisionnelle
Chapitre 74						339 627,00 €	
74	74126	01	FIN	Dotations des groupements de communes		39 366,00 €	Ajustement suite à notification du montant définitif
74	74718	90	PEC	Subvention forum de l'emploi		4 001,00 €	REPORT
74	7473	110	POL	Subvention de fonctionnement PM		134 361,00 €	REPORT
74	7473	813	VOI	Subvention lutte anti-graffitis		61 596,00 €	REPORT
74	7478	90	ECO	Subvention Manager de ville		15 001,00 €	REPORT
74	74833	01	FIN	Dotations de compensation de la TP		85 302,00 €	Ajustement suite à notification du montant définitif
Chapitre 002						1 273 711,00 €	
002	002	FIN	01	Excédent de fonctionnement reporté		1 273 711,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestionn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					25 067 976,14 €	25 067 976,14 €	
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					25 067 976,14 €		
Chapitre 20					154 825,00 €		
20	2031	90	ECO	Frais d'études	56 991,00 €		REPORT : Etude PTM
20	205	020	ADG	Licences et logiciels	2 344,00 €		REPORT
20	205	321	ADG	Licences et logiciels	95 490,00 €		REPORT : Informatisation des bibliothèques
Chapitre 204					440 006,00 €		
204	20414	70	URBA	Subventions versées	440 006,00 €		REPORT : PLHI
Chapitre 21					4 826 788,00 €		
21	2111	URBA	413	Terrains nus	1 031 347,00 €		REPORT : terrain équipement nautique
21	2111	URBA	90	Terrains nus	1 613 387,00 €		REPORT : Terrains à vocation économique
21	2115	URBA	114	Terrains bâtis	800 001,00 €		REPORT : CSU
21	2115	URBA	90	Terrains bâtis	1 186 637,00 €		REPORT : Terrains à vocation économique
21	2135	DST	020	Aménagements des constructions	25 000,00 €		Aménagements divers locaux CAVAM
21	2135	PEC	90	Aménagements des constructions	25 000,00 €		Ravalement point emploi
21	2135	CR	114	Aménagements des constructions	10 825,00 €		REPORT : locaux du conseiller relais
21	21758	VOI	822	Autres installations	35 001,00 €		REPORT : Panneaux d'entrée des ZAE
21	2182	POL	110	Matériel de transport	168,00 €		REPORT
21	2183	ADG	020	Matériel de bureau et d'informatique	1 083,00 €		REPORT
21	2183	ADG	321	Matériel de bureau et d'informatique	81 303,00 €		REPORT : Informatisation des bibliothèques
21	2183	CSU	114	Matériel de bureau et d'informatique	14 741,00 €		Achat d'ordinateurs portables
21	2183	PEC	90	Matériel de bureau et d'informatique	295,00 €		REPORT
21	2188	ADG	020	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €		
Chapitre 23					7 776 594,04 €		
23	2315	DST	413	Installations, matériel et outillage techniques	358 811,00 €		REPORT : Equipement nautique
23	2315	DST	413	Installations, matériel et outillage techniques	3 009 086,04 €		Equipement nautique
23	2317	VOI	110	Immobilisations mises à disposition	855 600,00 €		REPORT : Vidéo-protection
23	2317	TRP	815	Immobilisations mises à disposition	285 177,00 €		REPORT : Prg Abris bus
23	2317	VOI	90	Immobilisations mises à disposition	131 754,00 €		REPORT : ZAE des Cures
23	2317	VOI	90	Immobilisations mises à disposition	500 226,00 €		Déboisement de la zone des Monts de Sarcelles
23	2317	VOI	90	Immobilisations mises à disposition	446 817,00 €		REPORT : ZA PTM
23	2317	VOI	90	Immobilisations mises à disposition	150 000,00 €		ZAE du Moutier
23	2317	VOI	90	Immobilisations mises à disposition	518 700,00 €		REPORT ZAE des Entrepreneurs
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	3 601,00 €		REPORT : 04V05 Rue Achille Viez
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	215 212,00 €		REPORT : Rue Maurice Berteaux
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	25 001,00 €		REPORT : Rue Charles de Gaulle I
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	29 996,00 €		REPORT : Rue de Grosloy
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	100 001,00 €		REPORT : Rue Jean Mermoz
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	1 334,00 €		REPORT : Etudes générales 06
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	144,00 €		REPORT : Rue Salengro
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	20 063,00 €		REPORT : Rue Haute
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	36 620,00 €		REPORT : Rue de la station
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	12 322,00 €		REPORT : Etudes générales 07
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	42 023,00 €		REPORT : Rue du Dr Goldstein
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	119 304,00 €		REPORT : Rue Jules Vincent
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	180 001,00 €		REPORT : Rue des Maquignons
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	292 605,00 €		REPORT : Rue Pelletier
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	228 320,00 €		REPORT : Blvd des Champeaux
23	2317	VOI	822	Immobilisations mises à disposition	164 734,00 €		REPORT : Rue de l'avenir
23	2317	PRK	822	Immobilisations mises à disposition	3 617,00 €		REPORT : Parking des trois communes
23	2317	PRK	822	Immobilisations mises à disposition	17 230,00 €		REPORT : Parking Deuil/Montmagny
23	2317	PRK	822	Immobilisations mises à disposition	28 295,00 €		REPORT : Parking de la gare
Chapitre 16					5 000 000,00 €		
16	16449	01	FIN	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	5 000 000,00 €		Opération d'ordre de fonctionnement du CLTR
Chapitre 020					0,00 €		
020	020	SNA	ASS	Dépenses imprévues	0,00 €		Dotation pour dépenses imprévues
Chapitre 001					6 869 763,10 €		
001	001	SNA	ASS	Solde d'investissement reporté	6 869 763,10 €		Report du résultat 2007

TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT					25 067 976,14 €	
Chapitre 13					2 142 679,00 €	
13	1323	VOI	822	Subventions d'équipement département	65 124,00 €	REPORT : Rue Noyer Crapaud
13	1323	VOI	822	Subventions d'équipement département	93 911,00 €	REPORT : TRASSER 2007
13	1323	VOI	822	Subventions d'équipement département	160 055,00 €	TRASSER 2008
13	1323	DST	90	Subventions d'équipement département	8 336,00 €	REPORT : ZA des Ecrirolles
13	1323	FIN	90	Subventions d'équipement département	113 537,00 €	REPORT : ZA des Cures
13	1323	VOI	110	Subventions d'équipement département	753 315,00 €	REPORT : Vidéo-protection
13	1322	VOI	822	Subventions d'équipement Région	165 959,00 €	REPORT : Rue M.Berteaux
13	1322	PRK	815	Subventions d'équipement Région	78 945,00 €	REPORT : Prk Deuil/Montmagny
13	1322	TRP	815	Subventions d'équipement Région	80 001,00 €	REPORT : Prg Abris bus 2005
13	1322	TRP	815	Subventions d'équipement Région	82 501,00 €	REPORT : Prg Abris bus 2006
13	1324	VOI	110	Subventions d'équipement Communes	37 233,00 €	REPORT : Remboursement MOD
13	1328	PRK	822	Subventions d'équipement STIF	285 201,00 €	REPORT : Parking Deuil/Montmagny
13	1328	TRP	815	Subventions d'équipement STIF	80 001,00 €	REPORT : Prg Abris bus 2005
13	1328	TRP	815	Subventions d'équipement STIF	82 501,00 €	REPORT : Prg Abris bus 2006
13	1343	FIN	90	P.A.E	56 059,00 €	REPORT : Champs Saint Denis
Chapitre 16					18 660 002,00 €	
16	1641	FIN	01	Emprunt en Euros	13 660 002,00 €	REPORT
16	16449	FIN	01	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	5 000 000,00 €	Opération d'ordre de fonctionnement du CLTR
Chapitre 10					3 755 294,14 €	
10	1068	FIN	01	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 287 940,14 €	Affectaion du résultat
10	10222	FIN	01	FCTVA	1 467 354,00 €	REPORT
Chapitre 024					-500 000,00 €	
024	024	FIN	01	Produits des cessions	-500 000,00 €	
Chapitre 040					60 000,00 €	
040	2805	FIN	01	Amortissement des logiciels	10 000,00 €	
040	28138	FIN	01	Amortissement des autres constructions	10 000,00 €	
040	28182	FIN	01	Amortissement des véhicules	10 000,00 €	
040	28183	FIN	01	Amortissement du matériel informatique	10 000,00 €	
040	28184	FIN	01	Amortissement du mobilier	10 000,00 €	
040	28188	FIN	01	Amortissement des autres immobilisations	10 000,00 €	
Chapitre 021					500 000,00 €	
021	021	FIN	01	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €	
Chapitre 027					450 001,00 €	
027	027	FIN	01	Créances sur particulier	450 001,00 €	REPORT : Cession Destampel

27 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE A MONSIEUR PUELL

L'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des Communes et Etablissements Locaux, notamment son article définissant les modalités de calcul de cette indemnité sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, (à l'exception des opération d'ordre), et afférents aux trois dernières années.

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 27 septembre 1983 relatif à l'indemnité de budget,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil de communauté de décider l'attribution de l'indemnité à Monsieur PUELL, Trésorier Principal du poste comptable de Montmorency, et que cette indemnité est personnelle et est fixée pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante,

Vu l'avis favorable des commissions communautaires compétentes et la note de présentation rapportée par Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. ATTRIBUE pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante à Monsieur PUELL, comptable de la trésorerie de Montmorency, l'indemnité de conseil et d'assistance, calculée au taux maximum conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé.
2. DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus chaque année au chapitre 6225 du Budget correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

28 – POLICE MUNICIPALE : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT OCCASSIONNEES PAR L'EXTENSION DES FORCES DE POLICE MUNICIPALE – ANNEE 2007

Monsieur le Président précise que par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 9 juin 2008, il a été décidé de l'attribution de subventions et participations aux communes et EPCI du Val d'Oise au titre de l'aide à la création ou au renouvellement des services de police municipale pour l'année 2007.

Considérant la délibération du Conseil de Communauté du 15 mars 2006 approuvant la convention de financement des créations de postes de policiers municipaux avec le Conseil Général du Val d'Oise, et la délibération du 10 mai 2006 approuvant l'avenant à la convention de régularisation entre le Conseil Général du Val d'Oise et la Cavam,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE la participation financière du Conseil Général du Val d'Oise aux charges de fonctionnement occasionnées par l'extension des forces de police municipale, au titre de l'exercice 2007, pour un montant de 116.370,47 €.

29 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « 95 EVENEMENT » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL BLUES EN VAL D'OISE 2008

L'Association « 95 Evènement » sollicite l'octroi par la CAVAM d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 7^{ème} Festival Blues en Val d'Oise qu'elle organise à l'automne.

Considérant que la CAVAM soutient la promotion et le développement d'actions éducatives et culturelles de rayonnement communautaire, et que dans le cadre de l'organisation du 7^{ème} festival Blues en Val d'Oise 6 concerts seront donnés sur le territoire de la Cavam,

Considérant l'originalité de la démarche et la demande de participation de la CAVAM pour ce festival,

Vu la note de présentation et ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'attribuer à l'Association « 95 Evènement » une subvention exceptionnelle et maximale de ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (11 250 €) destinée à l'organisation du 7^{ème} festival Bleues en Val d'Oise 2008.
- ◆ PRECISE ici que cette subvention est attribuée sous la réserve du respect par l'ASSOCIATION bénéficiaire des dispositions suivantes :
 - *L'Association s'engage au strict respect de la programmation annoncée dans les huit villes de la CAVAM conformément aux contrats fournis.*
 - *L'association recherchera les subventions et mécénats nécessaires à l'équilibre de son budget sans que la CAVAM soit appelée à combler un éventuel déficit.*
 - *L'association désignera une personne chargée de rendre compte de ses activités auprès des responsables de la CAVAM.*
 - *L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations et respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.*
 - *L'association fournira dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le bilan moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.*
 - *Sur simple demande de la CAVAM, l'association communiquera tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'organisation de la manifestation, aux fins de vérification par la personne habilitée par la CAVAM.*

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

Le Secrétaire de Séance,

Anne BERNARDIN

Le Président,

Luc STREHAIANO